



Levée de l'état d'urgence	p. 04
M. de Villepin : projet de loi sur « l'égalité des chances »	p. 04
L'Etat refuse de payer les dégâts des violences urbaines	p. 05
Chancellerie et sortie de prison des condamnés pour violences urbaines	p. 05
Haut Conseil à l'Intégration et communautarisation	p. 06
Des associations noires créent une Fédération	p. 06
Loi et mémoire : un vade-mecum	p. 06
Sondage CSA sur la xénophobie	p. 06
Europe : Discriminations sans frontières	p. 07
Le Sénat déplore que trop de lois restent lettre morte	p. 07
Rapport d'activité de la délégation aux droits des femmes	p. 07
Loi relative à la récidive infractions pénales	p. 08
Dossier Etrangers	p. 08
Mesures annoncées ; Infos pratiques, etc..	p. 09



Rapport d'activité de la délégation aux droits des femmes	p. 09
Loi relative à la récidive infractions pénales	p. 10
Prévention délinquance : plan et instructions de M. Sarkozy, réactions	p. 10
Le rapport Bénisti persiste dans sa logique sécuritaire	p. 11
La prévention spécialisée, « outil classique d'intervention »	p. 11
Violences urbaines : le CSTS réaffirme son rôle de veille	p. 11
Violences urbaines : le travail après la crise	p. 11
ANAS : nous ne pouvons nous taire	p. 12
DSTS : « pour une posture professionnelle engagée et responsable »	p. 12
Les enjeux de l'évaluation	p. 13
Associons les familles au débat sur la protection de l'enfance	p. 13



Ordonnance simplification en matière d'action sociale	p. 14
PE – Revalorisation au 01/09/05	p. 14



M. de Villepin : nouvelles pistes en matière d'emploi	p. 15
Les Missions locales demandent une valorisation du CIVIS	p. 15
Entretien directeur ANPE	p. 16
Informations minima sociaux	p. 16
Chiffres 2004, Augmentation RMI 05, et un rapport	p. 16



Hébergement d'urgence : annonce, infos, une tribune et un sondage	p. 16
Comité évaluation ANRU	p. 17
Haut Comité pour le logement et projet de loi « ENL »	p. 18
Crise du logement : initiatives, infos	p. 18
Une taxe d'habitation pour les gens du voyage ?	p. 19



Il faut enseigner la maladie alcoolique	p. 19
Les chiffres du sida... le conseil national du sida mécontent	p. 20
Santé mentale	p. 20
« Le travail des CMPP est trop ignoré »	p. 21



La réforme des ZEP : réactions + autres infos	p. 21
---	-------



Le Monde	p. 22
ASH du 2 décembre 2005	p. 22
ASH du 9 décembre 2005	p. 22
ASH du 16 décembre 2005	p. 23
ASH du 23 décembre 2005	p. 23





Le chef de l'Etat lève l'état d'urgence

Le Monde – 04/01/06 – 1899 - 11



Voilà; consigner l'information paraît la moindre des choses. Nous en profitons pour livrer un petit bilan. A lire, et méditer pourquoi pas ?

Appliqué le 8 novembre à minuit et levé le 4 janvier
Les préfets ont fait un usage limité de leurs pouvoirs exceptionnel de maintien de l'ordre

« **Couvre-feux** » : nocturnes, sur zones limitées. 82 communes de 7 départements concernées, aucun de ces arrêtés n'ayant dépassé 11 jours.

Dans 6 départements, l'interdiction a porté sur la circulation des mineurs non accompagnés la nuit

Au 23/11, 44 infractions avaient été constatées (passible 2 mois prison, 3 750 e d'amende) : aucun bilan judiciaire disponible actuellement

Dans 25 départements les préfets pouvaient fermer salles de spectacles ou débits de boisson, interdire réunions « de nature à provoquer ou entretenir le désordre » et ordonner perquisitions domicile jour et nuit. Dispositions utilisées très ponctuellement.

Débîts de boissons : 2 communes Alpes-Maritimes + Somme (agglomération Amiens)

Rassemblements : 3 départements (dont Paris)

Au 16/11, faculté de perquisition utilisée 2 fois
Quelques interdictions vente carburants (détail) aux mineurs et circulation de mineurs prises par préfets et maires s'appuyant sur leur compétence administrative traditionnelle et non sur la loi 55.

M. de Villepin annonce un projet de loi sur « l'égalité des chances »

ASH- 09-16-23 /12/05 – 1873 – 11

Le Monde – 28-30/11 & 02/12/05 – 1873 - 11



Voilà, c'est à lire. Ce n'est pas terminé puisque des propositions restent à faire. Touche à plusieurs rubriques : c'est pourquoi nous le traitons ici plutôt que de « l'éclater ».

Reprend des points qui avaient été annoncés au moment des « violences ». A vous de juger. Nous déplorons l'absence de chîffrage.

Pourrait être présenté en conseil des ministres début janvier. M. Begag doit faire des propositions pour fin décembre et **l'égalité des chances sera « grande cause nationale 2006 »**

Emploi et vie quotidienne

Jeunes des ZUS

Taux chômage 2 à 3 fois + que moyenne nationale.

Réception ANPE / ML : devront proposer « dans les 3 mois stage, offre d'emploi ou contrat aidé »

Extension des **contrats jeunes en entreprise** à tous les niveaux diplôme

Service civil volontaire, objectif de 30 000 jeunes en 2006 et 50 000 en 2007.

Lutte contre discriminations

Renforcement du pouvoir de sanction de la HALDE à l'encontre des personnes morales (amendes jusqu'à 25 000 €)

Valeur législative reconnue aux « testing », soit vérifications à l'improviste, notamment dans les entreprises et agences immobilières

Expérimentation **CV anonymes** service public.

Zones Franches Urbaines (ZFU)

Création de **15 nouvelles** mais aussi « **extension** du périmètre des ZFU actuelles (..) et **prorogation** de celles qui prennent fin en 2007. Augmentation des moyens

Agence cohésion et égalité des chances

Regroupera l'ensemble des financements des politiques de la ville et de l'intégration. Travaillera en concertation avec élus locaux dont les pouvoirs devraient être renforcés. « Instrument de pilotage unique, proche du terrain »

Réunirait Fasild, DIV et Agence nationale lutte contre illettrisme (ANLCI)

Fasild (sections CGT / CFDT) : « la question des discriminations dépasse une action centrée sur les territoires prioritaires (...) nécessite d'être pensée en articulation avec la HALDE »

ANLCI : « absence totale de concertation ». Le conseil national de la formation tout au long de la vie a voté à 77 % contre disparition ANLCI

DIV (sections CGT / CFDT) : craignent « éclatement missions de la politique de la ville » et s'interrogent sur l'abandon possible de politiques transversales alors même qu'elle souffre d'un positionnement « insuffisamment interministériel »

Ecole

« **C'est le lieu de rendez-vous de la République** »

Aider les élèves : accompagnement personnalisé

et les parents : exercer leur autorité

« **Contrat de responsabilité parentale** »

A l'initiative des chefs d'établissement, travailleurs sociaux départementaux et maires.

« **En cas de défaillance ou d'insuffisance manifeste de l'autorité parentale** » les parents devraient obligatoirement le conclure. Absentéisme, présence tardive espaces publics, pbs comportement à l'école. « Soutien, accompagnement social » et rappel des « droits et devoirs au regard de la loi »

Fixera objectifs : assiduité, résultats (des enfants) et proposera aux parents cours de langue, aide à recherche d'emploi, etc..

Respect obligatoire sous peine des amendes prévues (absentéisme), de mise sous tutelle ou suspension des

allocations familiales : placées sur un compte bloqué en attendant. En amont, rendez-vous trimestriels pour faire le point et idée d'ouvrir l'école aux parents. Aménager une salle si possible : alphabétisation, activités...

Réactions – EN : le 2° cas de figure ne fait pas partie des missions de l'école. Quant aux pbs de comportement, quelle est leur définition, qui peut juger ? Personnels de direction très critiques : « Pour les questions d'autorité parentale, cela devrait relever de la responsabilité du juge des enfants, pas du chef d'établissement »

FSU : « indignation ». Amalgame stigmatisant entre absentéistes et enfants en difficulté (même contrat). Le caractère coercitif du contrat en compromet la réussite.

Carrefour Echange technique tutelle prestations sociales : opposé à suppression et mise sous tutelle des allocations en guise de sanction. La tutelle est « par essence une mesure de protection de l'enfance ». Cadre judiciaire : débat contradictoire.

Ministère famille : juridiquement impossible d'imposer la signature d'un tel document

ADF : divergences sur le bien-fondé de ces mesures
Diversification parcours scolaires
Possibilité « **apprentissage-junior** » dès 14 ans
1° année consacrée acquisition socle commun de connaissances + 12 / 15 semaines de découverte de l'entreprise. Statut scolaire, collège « **référént** » (possibilité réintégration à tout moment filière classique), Devrait remplacer Clipa / CPA.

Contrat proprement dit interviendrait à 15 ans.

Objectif : 20 000 apprentis-junior

Conseil supérieur éducation : opposé (consultatif)

ZEP (Voir rubrique *scolarité*)

Renforcement de l'aide accordée, **remise à plat carte ZEP**, les efforts devant être concentrés sur 130 établissements les plus en difficulté

Formation, rémunération et carrière des enseignants y seront développées.

Davantage classes BTS : (2000 actuellement) et chaque lycée ZEP devra en avoir 1 à la rentrée 06

Financement actuel = 1 % du budget EN et 235 € par an et par élève (moins cher qu'un lycéen et 2 fois moins cher qu'un élève classe préparatoire).

Augmentation des bourses au mérite : arriver à 100 000 l'année prochaine (au lieu de 28 000)

(Voir rubrique *scolarité* mesures complémentaires)

En outre

Accompagnement personnalisé dès le CE1 : évaluation nationale uniforme et si « non-passage » dispositif personnalisé **dans** l'école (groupe moins de 10 élèves) et **en dehors** (équipes de réussite)

Apprentissage de la lecture modifié : abandon officiel de la méthode « **globale** » dès la rentrée 06

Création service public de l'orientation : mieux prendre en charge orientation du collège au lycée.

Opération objectifs stages

Entreprises d'un bassin d'emploi s'engageraient accueillir jeunes n'ayant pas trouvé par eux-mêmes

Préparer la sortie de prison des détenus condamnés pour des violences urbaines

ASH- 16/12/05 – 1885 – 11

Le Monde – 02/12/05 – 1885 - 11



L'occasion d'un mini-bilan chiffré. Mais nous aimerions davantage de chiffres, illustrés si l'on ose dire, avec des comparaisons : parce qu'enfin on a beaucoup entendu parlé, beaucoup entendu dire mais on sait peu de choses. Comme si c'était loin.

Circulaire aux procureurs généraux : « nécessité d'assurer un suivi efficace des différentes peines prononcées » **Notamment pour les mineurs.**

Selon l'administration, le nb de mineurs incarcérés a augmenté **de plus de 25 % en novembre à la suite des événements banlieues : 808 au 01/12**

Chiffre le plus élevé depuis 07/03 (833 mineurs)

Demande de se rapprocher PJJ et de veiller à la mise en œuvre mesures accompagnement et suivi socio-judiciaire « dans les meilleurs délais »

Préconise entretien avec un travailleur social « dès après l'écrou » pour chaque détenu

Souhaite **modules de citoyenneté** dans les établissements pénitentiaires concernés et des partenariats avec collectivités territoriales et assocs « pour anticiper les conditions de la libération »

Communiqué 8/12 www.justice.gouv.fr

Bilan au 30/11 : 4 770 interpellations (près 50% après les émeutes), **4 402 gardes à vue et 763 personnes écrouées**

442 majeurs condamnés comparution immédiate
45 condamné peines alternatives (sursis, TIG) et 59 relaxés.

152 personnes ont fait l'objet d'une convocation dans un délai de 10 jours à 2 mois

135 informations judiciaires ouvertes sur les faits les plus graves (incendies, violences volontaires...)

L'Etat refuse de payer les dégâts des violences urbaines

Le Monde – 26/12/05 – 1895 - 11



C'est une information. Pas inintéressante et qui a le mérite en plus de donner des estimations chiffrées.

200 millions de coût global : 23 incendies voitures et entre 80 et 150 dégâts bâtiments publics

L'assurance collectivités locales **SMALC** devra verser 45 millions (perçoit 150 millions cotisations)

L'Etat n'interviendra pas dans ce dossier (M. Copé)

Les assureurs paieront mais introduiront des recours au nom de loi 02/1983 : « L'Etat est civilement responsable des dégâts (...) commis (...) par des attroupements ou rassemblements »

Le Conseil d'Etat a plusieurs fois exclu la responsabilité de l'Etat en cas de « préméditation » mais la SMALC récuse cette notion dans ce cas. Et se fonde sur l'état d'urgence

Fin janvier est prévue une table ronde entre l'Etat et les assureurs en vue de créer un fonds de « mutualisation de certains risques » dont les violences urbaines. Prime sur les cotisations des villes les moins exposées au profit des autres +financement Etat.

Le Haut Conseil à l'intégration s'oppose fermement au communautarisme et à la discrimination positive

ASH- 02/12/05 – 1866 - 11



Où un point d'interrogation. Nous l'assumons. Car nous trouvons cet avis bien théorique face à ces situations, elles, bien concrètes et nous ressentons face à ce décalage une grande lassitude. Voilà.

Rapport 2002 - 2005

« Qu'est-ce qui n'a pas été fait ? Qu'est-ce qui a manqué ? »

Rend hommage à effort important (depuis 10/02) apporté à politique d'intégration, « accompagner vers le droit commun », contrat d'accueil, etc..

Déplore que l'on ait tardé à mettre en œuvre « formations professionnalisantes dès 14 ans » et diversité culturelle dans l'audiovisuel, qu'il avait recommandées.

Déplore la communication insuffisante sur les principes de la politique républicaine. On a entendu « d'autres solutions inspirées du communautarismes ».

Attention à « la tentation d'en finir avec la promesse républicaine d'égalité des droits et des chances au projet de la discrimination positive et de stratégies ethniques et communautaristes »

En outre (voir RVP 10) demande une réorganisation administrative, agence unique etc..

Mi-décembre sur www.premier-ministre.gouv.fr

Des associations noires créent une fédération

Le Monde – 26/11 & 7-10/12/05 – 1863 - 11



Bien sûr et avant tout il est important d'être au courant de ce qui se passe. Mais disons tout net que cette création nous intéresse. Lisez, faites l'enchaînement avec l'article précédent : une idée à peu près justes des lignes de fracture qui traversent aujourd'hui ce débat de la question « raciale » en France. Comme en un questions-réponses.

Le 26 novembre création à l'Assemblée nationale du Conseil représentatif des associations noires (CRAN) – Lancé par ≈50 organisations.

Principaux instigateurs : MM. Tin et Lozès, respectivement Pdt de An Nou Allé (« Allons-y » en créole) et du Cercle d'action pour la promotion diversité en France (Capdiv)

Evoquent « l'émergence d'une conscience noire »

Audace de se définir comme « noire ». « La diversité c'est bien, mais il faut appeler les choses par leur nom » (M. Tin) ; « Les Noirs américains, ça existe, mais les Noirs français, ça n'existe pas » (M. Lozès)

Nouvelle-Orléans, ce sont des « Noirs » ; incendies de Paris, ce sont des « immigrés, africains... »

« Dire le besoin de reconnaissance, de mémoire »

des citoyens qu'elles représentent et interpeller les pouvoirs publics : faire évoluer « un véritable préjugé collectif national »

Se veut « politique » sans revendiquer d'ancrage gauche ou droite. « L'idée n'est pas d'être apolitique, mais d'être en dialogue avec tous les partis politiques » : soit attitudes racistes, soit « on nie les races mais du coup occulte la question noire et débouche finalement sur des résultats relativement similaires » (M. Tin)

M. Lozès affirme indispensable de pouvoir utiliser variable ethnique dans les statistiques et adhère au concept de discrimination positive

« La rhétorique anti communautaire est portée par des gens de bonne composition, mais elle nous empêche d'agir » (M. Tin)

Mme Taubira : « C'est une sujet sur lequel il faut être à la fois audacieux et prudent, car il peut nous revenir en boomerang. Et il ne faut pas contribuer à des segmentation »

Loi et Mémoire : vade-mecum

Le Monde – 26/12/05 – 1896 - 11



Vous aurez forcément entendu parler de ce débat, de cet article. Il a paru utile d'en consigner une chronologie de ce qu'il n'est pas permis d'ignorer.

23/02/05 : loi « portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des rapatriés » ; stipule (art.4) : « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer »

25/03/05 : 6 historiens en faveur de l'abrogation de la loi. « Colonisation : non à l'enseignement d'une histoire officielle »

12/12/05 : 19 historiens « Liberté pour l'histoire ». visent cette loi mais aussi celles des **13/07/1990** (« Gayssot ») – négationnisme ; **29/01/05** – reconnaissance génocide arménien ; **21/05/01** – esclavage crime contre l'humanité.

20/12/05 : 32 personnalités contre « l'amalgame entre 1 article de loi éminemment discutable et 3 autres lois de nature radicalement différente »

M Chirac (09/12/05) : « Ce n'est pas à la loi d'écrire l'histoire (...) si ce n'est pas au législateur de rédiger l'histoire, c'est à lui de fixer des bornes morales ». Il annonce la création d'une « mission pluraliste pour évaluer l'action du Parlement dans les domaines de la mémoire et de l'histoire », confiée au Pdt de l'Assemblée nationale (3 mois)

M. Sarkozy : confie à Arno Klarsfeld un « travail approfondi sur la loi, l'histoire et le devoir de mémoire »

56 % des Française pensent que le nombre d'étrangers est trop important...

Le Monde – 19/12/05 – 1893 - 11



Certes, il faut prendre compte le contexte du sondage; il serait peut-être plus éclairant de disposer d'une analyse sur plusieurs années consécutives. Néanmoins, il est là ce sondage, voilà.

Sondage CSA sur la xénophobie réalisé depuis 10 ans pour la CCNDH.

1 Français sur 3 déclare que « personnellement il dirait de lui-même qu'il est raciste » (+ 8 points par rapport à 2004)

56 % estiment que le nombre d'étrangers est « trop important » (+ 18 points) et pose un pb pour l'emploi.

18 % lient cette question à l'insécurité

55 % jugent le nb d'immigrés trop important (+ 9)

Le nb de Français considérant que les travailleurs immigrés « sont chez eux puisqu'ils contribuent à l'économie française » baisse de 11 points

63 % estiment que « certains comportements peuvent parfois justifier des réactions racistes »

La banalisation des opinions racistes concerne surtout : hommes, personnes âgées, artisans, commerçants, chefs d'entreprise et ouvriers.

C'est dans les **communes rurales** que le rejet de l'étranger est le plus fort : 48 % des sondés s'y déclarent racistes (+ 11,7 points)

CCNDH : « **La parole raciste s'est libérée** » dans une note d'analyse interne, qui juge cette tendance « **inquiétante** »

A noter que le sondage a été effectué (du 17 au 22/11) dans un « contexte de violences urbaines à prendre en compte dans l'analyse des chiffres ».

Europe : discriminations sans frontières

Le Monde – 02/12/05 – 1890 - 11

ASH- 02/12/05 – 1890 – 11



Question au cœur de l'actualité ces temps-ci en France. Alors, s'inquiéter ou relativiser ? Prouve en tout cas qu'il s'agit d'une vraie question.

Rapport annuel Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC).

Dénonce **discriminations raciales que continuent « d'endurer les travailleurs immigrés, en particulier les musulmans, Roms et Tsiganes »**

Logements, éducation, emploi

Il est difficile de chiffrer la discrimination mais des enquêtes la constatent par des voies indirectes et le rapport présente une multitude de petits faits

« Il est clair que l'Union européenne doit prioriser la lutte contre le racisme et la xénophobie afin de renforcer un discours public positif sur la diversité et l'égalité. »

Bonnes pratiques et recherches universitaires citées

www.eumc.eu.int

Le Sénat déplore que trop de lois restent lettre morte

Le Monde – 19/12/05 – 1894 - 11



Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner les remarques de M. Debré sur ce point. Ici nous avons des chiffres... qui côtoient des annonces de loi. Il est dommage que l'on ne soit pas mieux informé de la parution ou non des décrets.

Rapport contrôle application des lois promulguées au cours de l'année parlementaire 04/05 : « **il ne suffit pas de voter des lois, souvent dans la précipitation, encore faut-il les appliquer** »

Sur 670 prescriptions législatives nécessitant un texte d'application, 110 sont entrés en vigueur et 560 restent à appliquer.

Sur les 48 lois adoptées en 04/05, 15 étaient d'application directe. Sur les 33 restantes, 17 ne sont pas applicables (aucun texte paru) et 13 ne le sont que partiellement.

« Il faut malheureusement attendre en moyenne 10 mois pour que les décrets d'application d'une loi soient publiés au J.O. (...) Ce délai trop long n'est pas compris par nos concitoyens » (. Debré)

Et parfois les lois restent inappliquées : sur plus de 1000 textes depuis 1981, 222 attendant toujours.

Rapport d'activité 2004-2005 de la délégation aux droits des femmes

ASH- 09/12/05 – 1880 – 11



Voilà. Et ça ne vient pas du terrain, d'intervenants sociaux toujours plus ou moins suspects de plaider pour leur champ d'intervention. Une délégation parlementaire, un autre angle de vue.

AN n° 2714 – www.assemblee-nationale.fr

« Agir pour les femmes de l'immigration »

« **Plafond de verre** » : barrière invisible des discriminations. Pas représentées « dans instances dirigeantes, syndicats, associations et partis »

Représentent 50,3 % des immigrés (01/01/04)

Plaide pour la **dénonciation des conventions bilatérales qui méconnaissent le principe d'égalité entre les hommes et les femmes.**

Souhaite que la **nationalité du pays de résidence l'emporte lorsqu'elle est plus favorable aux droits des personnes** et que soit privilégiée l'**application de la loi du domicile** (sur celle de la nationalité) pour les immigrés installés durablement

Polygamie : estime nécessaire de verser prestations familiales à un tuteur extérieur à la famille.

Mariages forcés : harmoniser l'âge nubile hommes / femmes, instaurer délit contrainte au mariage, dispositif d'accueil pour jeunes filles

Mutilations : **visite médicale** obligatoire dernière

année école primaire, **sanctions** contre parents ayant résidant habituellement en France et ayant fait procéder à des mutilations à l'étranger

« **Importance primordiale** » de l'apprentissage de la langue : il faut conforter le soutien aux assoc.

Bilan mitigé mise en œuvre de la loi sur IVG

Le nb annuel se maintient à un niveau élevé

Positif : « **Ouverte à un nombre plus important de femmes** ». Délai porté à 12 semaines, meilleure prise en charge mineures, IVG médicamenteuse en ville et revalorisation du forfait applicable.

Mais : délais de prise en charge encore excessifs certaines régions, accès en ville encore trop limité.

Loi relative au traitement de la récidive des infractions pénales définitivement adoptée (24/11)

ASH- 02-16 /12/05 – 1863 – 11

Le Monde – 10/12/05 – 1863 - 11



On a déjà beaucoup écrit sur cette loi. La voici donc ; prochainement une présentation plus complète mais d'ores et déjà il semble recommandé de lire soigneusement ce résumé...

Pour personnes considérées dangereuses (expertise médicale obligatoire) : condamnées à incarcération d'au moins 10 ans pour crime ou délit avec suivi socio-judiciaire encouru, la loi ouvre possibilité de surveillance judiciaire (durée ne peut excéder celle du crédit de réduction de peine) : mesures contrôle des sursis mise à l'épreuve, suivi socio-judiciaire...

Ainsi que placement surveillance électronique conçu comme modalité d'application suivi socio-judiciaire et qualifié de « mesure de sûreté »

Destiné aux personnes majeures, condamnées 7 ans d'incarcération au moins **et dont l'expertise constate la dangerosité**. 2 ans renouvelables 1 fois en matière délictuelle, 2 fois en matière criminelle.

Une disposition le permet pour personnes déjà condamnées à la date d'entrée en vigueur de la loi. Validée par le Conseil constitutionnel : ce n'est « ni une peine ni une sanction », ne portant pas sur la culpabilité mais sur la dangerosité.

Délivrance automatique du mandat de dépôt à l'audience dans certains cas.

Favoriser traitement médical des condamnées quand le suivi socio-judiciaire est encouru

Encadrer plus étroitement les suspensions de peine pour raison médicale. Impossible s'il existe un risque grave de renouvellement de l'infraction et expertise tous les 6 mois en matière criminelle.

Dossier Etrangers

Le Monde – 26-30/11 & - 1862 - 11

ASH- 02-09-16-23/12/05 – 1862 - 11



Les projets gouvernementaux, certes, mais beaucoup d'autres informations, dont certaines d'un ordre très pratique ou permettant de faire aboutir une recherche. Utile, nous l'espérons.

Le gouvernement accroît son contrôle sur l'immigration légale

3° Comité interministériel contrôle immigration le 29/11 (CICI)

Traitement plus rapide demandes d'asile : « objectif durée maximale 6 mois en incluant procédure de recours ». Préfectures auraient 15 jours pour délivrer ou pas autorisations provisoires et en cas de refus OFPRA le délai de recours de 15 jours (au lieu d'un mois)

Confédération Française Droit d'Asile (CFDA) : « transforme la procédure de détermination du statut de réfugié en une véritable loterie »

Mariages à l'étranger : (binationaux) « 1° source d'immigration légale » (34 000 en 04). Renforcement contrôle sur leur sincérité : mariages précédés d'une audition devant consul qui pourrait émettre réserves (parquet Nantes). **Nécessite réforme du code civil** (fin 1° semestre 06). Délai imposé au conjoint étranger pour demander nationalité passerait de 2 à 4 ans.

Mariages en France : demande bilan loi 2003.

Mariages forcés : note d'étape mission famille (AN). Propose relever âge mariage à 18 ans pour les filles et faciliter les actions en nullité (délai passerait de 6 mois à 2 ans).

Regroupement familial : « 2° source d'immigration régulière après mariage ». Pas question de le remettre en cause mais favorable à prolonger la durée du séjour après laquelle un étranger peut faire cette demande : **2 ans au lieu d'un. La maîtrise de la langue française** « devrait être une condition pour faire venir sa famille »

Vers contrat accueil intégration obligatoire

Accueil étudiants étrangers : tester le concept « d'immigration choisie ». Sélectionner étudiants sur un projet dès le pays d'origine (centres EN recevront candidats et donneront avis). Titre de séjour à l'arrivée (au-delà du master, autorisation de travailler en France)

Outre-Mer : création de deux commissions

Faisait partie mesures loi « Sarkozy » 2003

« Observatoire de l'immigration » : apprécier les conditions d'immigration à la Réunion et proposer les « mesures d'adaptation nécessaires »

Commission similaire pour la Guyane

Rapport mission d'information sur l'immigration clandestine à Mayotte attendu pour février 06

Rapport observation 2005 d'Info Migrants

Evoque quelques situations relatives au droit de la nationalité française et la situation des ressortissants originaires de territoires jadis français

01 53 26 52 82 – 14 €

Faible augmentation des entrées d'étrangers en

situation régulière en 2004

2° rapport Observatoire statistique immigration et intégration : **augmentation 1,6 %**

77 % titres séjour en relation avec vie familiale

Femmes majoritaires (sauf pour motif travail), 2/3 des arrivants originaires continent africain et 50 % des immigrants s'installent en Ile-de-France

Taux de refus de visas : 18% (un des plus élevés de l'espace Schengen). 92 % visas courts séjours (augmentation 2,5 %) et 8 % longs séjours (diminution 6 %)

Taux d'adhésion contrat accueil intégration : 90% (67 % capables communiquer en français)

169 000 personnes ont acquis nationalité française (17 % de plus qu'en 2003 mais dû surtout à la volonté de raccourcir les délais).

50 % originaire Maghreb, 60 % en tout viennent d'Afrique, 16 % d'Asie et 14 % d'Europe

Mise en œuvre du programme expérimental d'aide au retour volontaire des clandestins

21 départements, depuis le 01/09 jusqu'au 30/06/06

Pour « tout étranger qui s'est vu notifier un refus de séjour ou de renouvellement de titre et qui a fait l'objet d'une invitation à quitter le territoire »

Ne peut être accordé qu'une seule fois

Prise en charge (ANAEM) frais voyage et acheminement, aide individuelle à la préparation au départ, aide financière (2 000 € par adulte, 5 000 € pour couple + 1 000 € pour 3 enfants mineurs et 500 € par enfant à partir du 4°), accompagnement personnalisé en vue d'une aide à la décision

Evaluation intermédiaire 01/06

Où déposer une demande de regroupement familial ?

Délégation départementale ANAEM si possible ou auprès de la DDASS

Rapport Direction population et migrations

Ensemble actions 04 www.cohesionsociale.gouv.fr

« Le SSAE doit continuer » (le Pdt)

Après son transfert à l'ANAEM, le SSAE a décidé de continuer son activité associative. Un tiers des 380 agents n'a pas rejoint l'ANAEM.

Créer l'ANAEM en soi bonne idée, mais faut-il y intégrer le service social ? Mieux rendu sous forme associative : distance avec les pouvoirs publics.

Le SSAE depuis 1930 aide et protège les migrants. Combat d'actualité et nous ferons passer le message même sans notre mission de service public.

Nous participerons au débat public : revue, Internet, publications et passerons à 10 salariés (au lieu de 5)

Nos adhérents et nos prestations pour tourner + conventions sur projets précis mais plus de demande subvention fonctionnement à l'Etat.

« Jeunes scolarisés sans papiers : régularisation, mode d'emploi »

Guide du réseau Education sans frontières (RESP)

Détaille les situations : informations méthodiques

www.educationsansfrontieres.org

Amnesty International

Point sur application réforme droit d'asile.

Les obstacles se multiplient à chacune des étapes
S'inquiète des mesures annoncées et de l'évolution européenne

www.amnesty.asso.fr

Commission européenne et interconnexions

Permettre la consultation du système d'information sur les visas par les autorités policières et judiciaires

Interconnecter ce système avec le SIS (recense franchissements frontières illicites, personnes recherchées) et Erudodac (empreintes digitales des demandeurs d'asile et migrants clandestins)

Contrôleur européen des données critique ce projet



Protection de l'enfance

ASH – 23/12/05 – 1897 - 12



Une façon de vous dire que cela avance. Et avec des gens dont nous avons souvent traité les avis.

Le ministre de la famille a installé un **comité national de la protection de l'enfance** (19/12)

Chargé de faire des propositions en vue de la prochaine réforme. En font partie notamment MM. De Broissia, Nogrix, Roméo, Rosenczveig, etc..

Prévention de la délinquance

ASH – 02-16/12/05 – 1865 - 12



Il faudrait des éléments plus détaillés, c'est certain. Mais la tonalité y est, il suffit de lire attentivement. Même s'il paraît curieux d'en être encore à attendre, après tant de mois en forme d'années.

M. Sarkozy a remis son plan à M. de Villepin

« **Prévention situationnelle** », soit « dans le cadre de vie » (gardiens HLM, etc..)

Responsabilité des parents : veut instituer des « conseils pour les devoirs et droits des familles » présidés par le maire. On y proposerait (ou déciderait) des mesures : de stages de soutien jusqu'à demander tutelle aux prestations familiale

Souhait que le maire mette en place avec les CAF un « dispositif d'accompagnement à l'utilisation des prestations familiales »

« Le maire est celui qui peut organiser le partage des informations entre travailleurs sociaux autour de l'enfant »

Ecole : rendre obligatoire dans tous les établissements un « comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté » et « l'élaboration d'un plan de sécurité et de prévention de la délinquance »

Intervention PMI jusqu'à fin primaire
Avant exclusion définitive d'un élève devrait être prévue « une structure d'accueil adaptée »

Violences conjugales : « mesures alternatives aux poursuites » souhaitées (injonction de soins ou de quitter le domicile conjugal). Aide juridictionnelle automatique pour les mineurs victimes

Lutte contre la drogue : supprimer l'actuel délit pour passer à une infraction (contravention)

Des ajustements législatifs seront nécessaires

M. Sarkozy appelle les préfets à se mobiliser

En attendant invite les préfets à généraliser les CLPD dans les 1 850 communes plus 50 000 habitants (un peu plus 800 conseils installés)

Leur demande d'intervenir davantage dans la politique de prévention. Et de définir avant 02/06, avec les maires, les priorités dans chaque conseil pour conclure des « programmes locaux de prévention » avant fin mars.

« **Priorité absolue** » : intervention à l'école avec le repérage précoce des **troubles de comportement** (conventions PMI et cellule veille éducative CG), et le développement des « **classes-relais** »

Absentéisme : CAF doivent demander **certificat annuel scolarité comme condition de versement (code sécurité sociale) et les recteurs d'académie faire « retour systématique d'information au maire pour les cas de non-inscription »**

Association forces de sécurité à la prévention délinquance : Demande création « **pôles de prévention** » (grands commissariats et brigades gendarmeries) et **correspondants prévention** dans les services plus petits.

« **Pôles réactifs par rapport à l'événement afin de désamorcer des conflits grâce à un travail constant avec les associations de quartiers, les cellules de veille et les travailleurs sociaux** »

Souhaite voir se développer la présence des **travailleurs sociaux dans les commissariats et gendarmeries.**

Evoque par ailleurs à nouveau la **nécessité de modifier l'ordonnance de 1945**

Travailleurs sociaux en commissariats : ANAS

L'instrumentalisation, « danger constant et général » ne peut justifier le refus d'un service social quand il y a un besoin

Il faut professionnels expérimentés, exerçant dans le cadre légal en matière échange d'infos, rattaché hiérarchiquement à collectivité territoriale, associé aux formations et analyses de ses collègues

A noter qu'un cadre de référence (égide DIV) est actuellement soumis ministères concernés.

Le rapport Bénisti persiste dans sa logique sécuritaire

ASH – 02/12/05 – 1874 - 12



Comme nous le disions dans notre précédent numéro, aujourd'hui ce qui nous importe, davantage que le rapport en lui-même c'est l'accueil qui lui sera réservé au ministère. Vous pouvez vous reporter à ce numéro... avoir une idée d'ensemble du résumé ? (un peu cocasse comme concept...)

Ne stigmatise plus le « multilinguisme » ni ne dessine la courbe de la déviance à la délinquance. « La diversité n'est pas un obstacle, c'est une richesse »

Préoccupations sur l'enfant en difficultés sous le prisme de la prévention de la délinquance

Il y aurait un Groupe coordination, aide et suivi de l'enfant (repérage précoce ; cf. RVP 11) dans chaque établissement scolaire, travaillerait sous l'autorité du maire.

Maire « mis en mesure » de recenser enfants soumis obligation scolaire ; pourrait mettre en place « avec CAF (...) dispositif d'accompagnement à l'utilisation des prestations »

Définir « **secret partagé entre travailleurs sociaux et maire** », lequel désignerait un coordonnateur responsable partage infos.

Création « **Haute Autorité contrôle, expertise et coordination de la prévention** », et « **groupes locaux de traitement de la délinquance** » : procureur, préfet, maire, commissaire et travailleurs sociaux. (« Mieux cibler et mieux surveiller délinquants récidivistes » par ex.), **Conseil national prévention délinquance et secrétariat d'Etat**, rattaché ministère Intérieur.

« La Prévention Spécialisée est devenue un outil classique d'intervention »

ASH Mag – 11-12/05 – 1861 - 12



Nous avons aimé la manière de dire des choses clairement. On n'est sans doute pas obligé d'être d'accord avec tout. Mais alors autour de ce décor tout prêt, peut-on travailler le sien propre plus à loisir.

Entretien avec M. Gilbert Berlioz, Consultant
Critères délimitant son champ d'action ?

Il y a 30 ans, « **problématiques à peu près stables** : intégrer population plutôt homogène à partir de valeurs partagées **Aujourd'hui la société est fragmentée.** »

« **Population en difficulté** » : recouvre des situations diverses sur lesquelles peut intervenir une même structure. « Primo-arrivants » par ex., un des nouveaux enjeux de la PS.

Les objectifs ne peuvent être que micro locaux

Les grands principes PS toujours pertinents ?

Oui, toujours d'actualité.

Mais d'autres (SAMU sociaux, médiateurs etc..) travaillent à partir des mêmes postulats. Une « banalisation » qui a des conséquences car la PS s'est longtemps définie par ses modes d'intervention.

Les acteurs PS doivent montrer à quoi ils servent, avec quelles méthodes de travail. La PS est devenue classique, avec ses tranches d'âge et territoires : **elles n'est plus une innovation et doit se positionner dans le champ institutionnel.**

Et les collectivités locales sont « de plus en plus regardantes » : **public, équipes de prévention et commanditaire**, c'est le triptyque de l'intervention. **« La PS n'étant pas une dépense obligatoire, il faut convaincre les élus en précisant objectifs, méthode et façons de rendre compte »**

Peut-on vraiment évaluer cette action qui se joue au niveau de l'individu ?

« Il peut y avoir malentendu si le commanditaire se focalise sur les effets macro sociaux, sur les chiffres ». Un jeune ne quitte pas l'école : aucun effet sur les grands indicateurs.

« L'évaluation ne peut donc être que qualitative . Pour qu'elle ait un sens, il faut aussi que la commande soit précise et les objectifs définis de manière plus fine »

Violences urbaines : le CSTS réaffirme son rôle de veille

ASH - 09 / 12 / 05 - 1875 - 12



A lire mais à suivre surtout. De quel poids pourra peser l'instance ? Nous le verrons ensemble.

Avis du 2/12 : il faut développer une politique de prévention sociale inscrite dans la durée et avec pour moteur principal l'éducation.

Il faut également **« restaurer le système social d'accompagnement des cités »** : équipements publics droit commun, faciliter travail assoc, **nécessité de conforter le rôle de la prévention spécialisée.**

« Faire travailler collectivement » (EN, action sociale, justice, police, etc.) mais en respectant leurs différences, **« dont celle de la confidentialité à laquelle il ne doit pas être porté atteinte »**

« La transmission de données personnelles ne peut être effectuée que pour un but et un usage prédéfinis explicitement, avec toutes les garanties, et dans le cadre réglementaire »

Souhaite participer à la réflexion lancée après « l'appel des cent »

Violences urbaines : le travail après la crise

ASH - 02 / 12 / 05 - 1877 - 12



Réactions attendues, commentaires difficiles à faire. Voilà ce que nous avons à d'entrée. Mais c'est à lire. La première partie n'est-elle pas un peu utopique ? Peut-être mais elle a le mérite d'aborder la question des associations de professionnels du social et de la politique. La deuxième partie vous fait voyager dans le symbolique et la place qu'y a la prévention spécialisée. Donner à voir des lignes de force en arrière-plan du quotidien c'est bien : possibilité de recul, changement d'angle. Nous oserons dire néanmoins qu'un peu « d'application » au sens mathématique n'aurait pas nui...

Contribution M. Cavat, Dteur assoc aide sociale
Le gouvernement **repositionne la notion de prévention sociale dans une « logique réductrice de seule prévention de la délinquance »**. Par ex on programme des CEF alors que les actions éducatives manquent de financement.

Jeunes banlieues revendiquent **« maladroitement un peu de respect et de prise en considération »**

« Les représentants de la société civile doivent faire entendre leur voix dans le débat public »

Refus de la violence certes, mais condamnation aussi des provocations. **« L'échec de notre politique d'intégration doit être constaté sans pour autant dévaloriser action travailleurs sociaux**

Les assoc d'action sociale (...) doivent se positionner. Elles ne pourront durablement légitimer leur statut d'acteurs des politiques publiques qu'en réaffirmant leurs projets politiques.

L'écoute et l'analyse des revendications collectives des habitants de certaines cités doivent devenir des priorités de nos projets associatifs. De même l'accompagnement des conflits sociaux.

A l'issue d'une crise de cette sorte, la **responsabilité des secteurs assoc protection enfance et lutte contre l'exclusion est engagée.**

Alors, faire entendre la nécessité d'un repositionnement ou accompagner des politiques soucieuses de visibilité immédiate ?

Contribution de M. Lauqué, psychologue, cofondateur d'une assoc de PS (Bordeaux)

La PS ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les événements banlieues. Mais elle doit le faire « du point de vue qui est le sien »

La prise en compte de l'environnement, centrale certes, reste insuffisante.

La PS, « analyseur privilégié » parce qu'immergée dans le « milieu naturel » des populations

Ce n'est pas une crise sociale, mais « de société »

C'est au niveau de la construction des humains que ça souffre. Cette entreprise suppose de composer et ne peut être acceptée que si le sujet s'y retrouve. Or les jeunes de ces quartiers « n'ont rien trouvé ». « C'est un père que ces enfants n'ont pas trouvé »

« Il faut repérer (...) les causes dans ratages dans la façon de construire les enfants, et non culpabiliser les parents »

Les parents ne suffisent pas « pour construire de l'humain pas plus que les familles (...) ne suffisent à fonder une société. Il faut autre chose qui fasse tenir ensemble et donne sens », c'est le symbolique.

Aujourd'hui décalage entre les attentes du sujet moderne et les références culturelles qui constituaient l'humain il y a peu encore.

Les intervenants PS sont les témoins de ces difficultés de passage d'une référence à l'autre. Au lieu de confrontation complémentaire de deux cultures, on assiste à des déchirures.

Pères symptômes de références qui ne tiennent ni ici ni là-bas, mères loin des solidarités originelles

Face à des situations de cet ordre, **il ne s'agit pas de « faire rentrer dans l'ordre » mais au contraire de prendre en compte les changements.** Le « sujet moderne » se construit sur la prise en compte de sa liberté et celle-ci pouvant être contraire à « l'intérêt de l'enfant », la société s'est « arrogé le droit » d'indiquer la façon dont les enfants doivent être élevés.

On a pu appeler cette protection « **le rôle parental de l'Etat** » (P. Legendre). « **C'est cette fonction étatique qui dysfonctionne gravement aujourd'hui car elle confond la loi et l'ordre** »

Les intervenants PS participent « à la mise en scène » de ce rôle, mais pas en tant que simple régulation sociale. Il s'agit de repérer « **les normes culturelles qui fondent notre vivre ensemble** ». Quand la norme fonctionne en l'absence duquel c'est l'affrontement.

Nous assistons à une crise anthropologique et il faut en faire l'analyse « anthropologique » (E. Morin)

La PS avec les assoc citoyennes de quartier peut faire ce travail, tout autant que les politiques sociales soient radicalement réformées et lui donnent la place qui est la sienne au cœur des dispositifs d'action sociale »

ANAS : « Nous ne pouvons nous taire »

ASH-09/12/05 - 1876 - 12



C'est un cri, mais articulé en vraie proposition. Nous le livrons avec beaucoup de citations, autant de formules possibles, à adopter ou pas. Pose des vraies questions : la place du travailleur social entre commande et réalité. Pour autant apporte-t-il des réponses « vraies » c'est à vous de voir. Mais nous sommes frappés : le précédent article donnait déjà cette tonalité.

Secrétaire national de l'ANAS

Le champ d'intervention du social est éclaté dans divers ministères et le ministère de l'Intérieur est pratiquement le seul que l'on entend. De plus « dans leur grande majorité les médias ignorent la parole des travailleurs sociaux »

Pourtant beaucoup de sujets nous concernent : logement, immigration, SDF, emploi...

Dans notre quotidien nous sommes confrontés au réel et il y a un décalage entre ce réel et ce que nous entendons.

Les réponses tardent à venir (logement, emploi, etc.), et cela nous décourage parfois.

Et qui peut encore croire que cette situation est due à une « faillite » des services sociaux ?

« Le travail social est central. Il est au cœur de la question sociale et nous avons l'obligation de

dire haut et fort ce qui se passe » Il faut expliquer, convaincre « **Malheureusement nous ne savons pas suffisamment le faire** »

Événements des banlieues : qui a parlé de la mobilisation des travailleurs sociaux, a-t-on entendu les professionnels de ces quartiers ?

Il nous prend le temps de poser les questions de fond et de sens. « **Nous positionner clairement car (...) nous sommes à la croisée des chemins** »

Il faut faire comprendre aux décideurs que nous ne pourrions rien faire sans les personnes concernées.

« **Regroupons les usagers et consignons ce qu'ils nous disent** » **Portons leurs propositions** auprès de ceux qui ont en charge les politiques publiques.

« **Affirmer notre identité et rappeler que, si nous existons, c'est parce que l'Etat de droit, l'Etat social, a reconnu la nécessité d'employer des professionnels clairement missionnés pour protéger nos concitoyens les plus fragiles** ».

Ne laissons pas mélanger protection de l'enfance et prévention de la délinquance, assumons nos missions de service public.

Assoc de recherche et de promotion autour du DSTS : « Pour une posture professionnelle engagée et responsable »

ASH - 23/12/05 - 1902 - 12



Les points d'exclamation pour attirer votre attention d'entrée : nous n'avons traité cet article que partiellement. De longs passages y sont consacrés à défendre les titulaires du DSTS. C'est pourquoi nous donnons les coordonnées de l'assoc. Nous avons pour notre part mis l'accent sur les remarques qui pouvaient consacrer plus largement tout le secteur. Vous verrez beaucoup de citations.

Le DSTS « n'est pas reconnu à sa juste valeur » Demeure positionné au niveau II (Cafdes niveau I)

Si on ne « développe pas la capitalisation des connaissances ni l'ingénierie sociale » on risque une **confusion entre buts et finalités** de l'action sociale

« Le DSTS est le seul diplôme professionnel supérieur à former à la recherche

Au-delà de questions statutaires, les titulaires DSTS jugent légitime de contribuer aux débats actuels

- Se positionner dans les dimensions du politique et de l'éthique

- Eviter une définition rigide des tâches

- Elaborer des référentiels de pratiques considérés comme outils évolutifs

« Le travail social existe parce la société produit des dysfonctionnements » et les conditions dans lesquelles s'attribuent les « aides » concernent les travailleurs sociaux.

R. Castel : « La protection sociale n'est pas seulement l'octroi de secours en faveur des plus démunis (...) Au sens fort du mot, elle est pour tous la condition de base pour qu'ils puissent continuer d'appartenir à une société de semblables »

« Trop fréquemment dans notre champ

professionnel l'accent est mis sur les manques »

Souvent les professionnels sont « les grands absents » des débats en cours.

« Le manque de conceptualisation concernant les pratiques et les dynamiques propres au secteur donnent lieu à des extrapolations parfois très réductrices »

L'aide sociale est-elle un droit fondamental ou seulement un acquis social ?

« Pourquoi laisserions-nous toujours ou presque le soin à d'autres spécialistes de poser les 'bonnes' questions et d'en débattre quasiment sans nous »

« La marge de conceptualisation que s'autorisent les travailleurs sociaux (...) laisse encore trop souvent à penser qu'ils se situent toujours sur le terrain de lutte idéologique stérile ou qu'ils défendent des positionnements complètement décalés ou extrêmes, voire utopiques »

Il est **dangereux** de se laisser toujours décrire comme « désenchantés, dépassés »

Déqualification, pénurie de directeurs annoncée : attention au spectre de l'amateurisme toujours.

A noter

Pour tout ce qui concerne la question statutaire et au sens large l'existence du « potentiel DSTS », etc.. nous donnons les coordonnées de **l'Arpadsts**

06 83 26 99 51 (IRTS Nord Pas-de-Calais)

Les enjeux de l'évaluation dans le secteur social et médico-social

ASH – 16 & 23 /12/05 – 1883 - 12



En prévention spécialisée on a l'habitude de parler de l'invisibilité de notre travail : cet article est très intéressant en ce qu'il renvoie à cette difficulté pour l'ensemble du champ social et médico-social. Intéressant aussi par son historique succinct et instructif de l'évaluation et l'angle de vue proposé pour se l'approprier et en faire un atout décisif. A lire. + une mention biblio opportune semble-t-il.

Mme Custos-Lucidi, psychologue spécialisée en clinique du travail

Inscrite dans la loi 2002, mais on a toujours cherché à évaluer le travail. De différentes façons :

Evaluation temps de travail : mais l'engagement de soi dépasse ce temps-là.

Evaluation performances : mesurer résultat du travail, partie quantifiable : nb patients, jeunes, etc. Renvoie à la norme : difficile dans « le secteur de l'humain »

Evaluation compétences : « ce qui advient au cours de l'action ». Ne peut s'évaluer à distance et nécessite connaissance de ce que l'on veut évaluer. Or dans ce secteur nature et modalités du travail sont peu connus.

Aujourd'hui évaluation qualité : concept importé de l'entreprise. Aboutit souvent à modélisation du réel au lieu d'expérience vécue et décrite par les agents. Paradoxalement occultation du travail réel.

Obstacles : outils standardisés ne quantifient pas mobilisation subjective et savoir-faire du secteur pas

connus par l'organisation du travail.

Ce travail se construit dans la rencontre : savoirs peu transmissibles. D'où la « domination des savoirs savants ». Les personnels eux-mêmes émaillent leurs descriptions de « mots valise », disqualifiant le travail réellement engagé.

Si on réduit évaluation à indicateurs quantifiés (logique de maîtrise), on instrumentalise un sujet réduit « l'usager »

Il ne faut pas pour autant renoncer à évaluer.

Occasion de dire réalité du travail, processus, difficultés : **rendre visible le travail réel.**

Occasion de réfléchir aux questions de méthode, pour ces savoirs qui ne peuvent s'appréhender avec les mêmes méthodes que ceux de la production. Avoir recours à « analyses du travail spécialisés dans l'investigation du travail réel ».

Dans ce champ d'intervention, il ne s'agit pas de mesurer le travail mais de questionner le sens de l'action, les finalités : faire savoir ce qu'on fait « avec les sujets qu'on leur a donné pour mission d'accompagner ».

« La démarche qualité ne peut s'affranchir d'une réflexion sur les valeurs éthiques (...) et d'une interrogation sur les choix techniques et les normalisations pragmatiques »

A noter

« La méthodologie et les outils de l'évaluation interne au service de la qualité »

Enjeux, approche méthodo, expérimentations de terrain

« Cahiers de l'Actif » Juillet/octobre 2005

04 67 29 04 67 – 23 €

Associations les familles au débat sur la protection de l'enfance

ASH – 16/12/05 – 1884 - 12



La loi 2002 fait une place centrale à l'usager. Cette tribune va ce sens. Demande une parole que l'on n'entend pas en effet. A vous de juger de l'opportunité / faisabilité. Lire notamment le point du code de l'action sociale et des familles...

M. Verdier, ancien directeur de DDASS

Rapports et manifestes multiples. Le ministre de la famille annonce une concertation (jusqu'à fin 01) et une loi 2006 réformant la protection de l'enfance

Mais « le travail social a hérité de son origine paternaliste ce défaut d'oublier de demander l'avis des personnes concernées. Nous, professionnels, nous savons ce qui est bien pour elles ». En 1980, rapport Bianco-Lamy : enfant et familles étaient les absents de l'ASE.

Ethique : « on ne peut pas parler de parents démissionnaires et les démissionner d'office »

Efficacité : savoir ce qu'enfants / parents attendent, reprochent, etc. Il faut tenir compte de l'entourage familial au sens large et pas seulement des parents. On connaît les échecs de la « logique substitutive »

Droit : CIDE affirme la mission première des parents

et la fonction de l'Etat de les y aider. Code civil donne autorité parentale aux parents ; code de l'action sociale : « **l'action sociale et médico-sociale repose sur une évaluation continue des besoins et attentes des membres de tous les groupes sociaux** ». Il faut donc les demander....

Il faut protéger les usagers des abus de pouvoir des professionnels, avec transparence, accès infos, voies de recours. Et on peut être en danger dans un foyer : « c'est là qu'il a appris à fumer ».....



L'ordonnance de simplification du droit en matière d'action sociale

ASH – 09/12/05 – 1872 - 13



C'est un cap important. Nous en livrons donc le canevas, à vous de poursuivre ou non dans cet univers complexe du droit...

Ordonnance n°2005-1477 /01/12/05, J.O. 02/12/05

Simplifier procédure d'admission, gestion plus globalisée des crédits, droit d'option entre autorisation et agrément pour l'aide à domicile, lutter contre la maltraitance. « Ambitieuse et parfois controversée »

Simplification de la procédure d'admission à l'aide sociale

- Simplification
- Entrée en vigueur dispositions

Extension de la liste des établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Prévention spécialisée
- Services mesures investigation
- Services aide aux familles

Modifications apportées à la procédure d'autorisation

- Instauration d'une autorisation à effet différé
- Droit d'option pour les services d'aide à domicile

Les mesures en matière de tarification

- Abandon autorisé établissements personnes âgées
- Assouplissement services aide à domicile non médicalisée

- Financement conséquences amendement Creton
- Non-rétroactivité des tarifs
- Exécution des décisions des juridictions de la tarification

Procédures de contrôle et de fermeture

- Procédure de fermeture
- Obligation personnes contrôlées
- Sanctions en cas d'entrave aux procédures de contrôle

Transparence et sécurité financière

- Respect du principe de gestion désintéressée
- Transparence des tarifs

Régimes d'incapacités professionnelles

- Nouveau régime
- Sanctions pénales
- Dispositions transitoires

Accueil familial personnes âgées et handicapées

- Compétence du Président Conseil Général en matière de formation
- Elargissement de la protection en cas dénonciation de maltraitance

Aide Personnalisée au Logement

ASH – 23/12/05 – 1900 - 13



Technique, c'est sûr. Mais utile sans doute.

Décret n° 2005-1511 et arrêtés du 07/12/05, J.O. du 08/12/05

Les éléments de calcul sont revalorisés rétroactivement au 01/12/05

•Conditions d'attribution

- Bénéficiaires
- Logements concernés
- Ressources du foyer

•Modalités de calcul

- Formule de calcul
- Equivalences de loyer et charges locatives
- Mensualités de référence
- Montant forfaitaire des charges
- Le loyer minimum
- Dépenses nettes de logement
- Minoration APL accession
- Majoration APL accession



Petit article sur la métaphore du « millefeuille » ? Nous le craignons. Lisez, c'est tout simple : les annonces s'entrecroisent et les structures ont du mal à suivre. A suivre, et à voir si le décret traité en 2° partie clarifie les choses.



M. de Villepin présente ses nouvelles pistes en matière d'emploi

ASH – 16 & 23 /12/05 – 1887 - 21



A parcourir en attendant de voir tout cela se concrétiser, se traduire en décrets, arrêtés. Pas forcément inintéressant.

Offrir à tous les jeunes un accompagnement personnalisé vers l'emploi. Création d'un « **service public de l'orientation** », opérationnel au 01/09/06 : permettre de mieux connaître les filières.

Une **charte des stages** devrait être élaborée

Un **plan concerté d'action pour les jeunes doit être présenté avant le 01/06/06** : mieux orienter vers métiers d'avenir et métiers en tension

Garantir aux **chômeurs** « les moyens de retrouver un emploi dans les meilleures conditions » : expérimentation (6 bassins d'emploi) d'un « **contrat de transition professionnelle** » (licenciés économiques entreprises – 300 salariés). Rémunération proche de l'ancien salaire et droit à formation pendant un an : en contrepartie, le bénéficiaire met son expérience professionnelle au service entreprises ou organismes publics

« **Refonder l'accompagnement personnalisé des bénéficiaires RMI et autres minima sociaux en liaison avec les CG** »

Droit universel à la formation d'une durée d'1 an pour ceux qui n'ont pas poursuivi leurs études au-delà de 16 ans et auraient une expérience professionnelle d'au moins 2 ans.

Pourrait être expérimenté dès la rentrée 2006 pour les jeunes ayant choisi l'apprentissage junior

Essor de la VAE : tripler ses bénéficiaires à la rentrée 06 (60 000 au lieu de 20 000). Simplifier et raccourcir les processus d'obtention de diplômes.

Conférence nationale pour emploi seniors début 02

Contrat-jeunes en entreprise : l'aide de l'Etat sera « doublée » pour les jeunes embauchés et résidant dans une ZUS. A noter que la grille est minorée

Les directeurs de missions locales demandent une valorisation du CIVIS.

Compétences CNML

Regrets : le Premier ministre n'a jamais fait référence au CIVIS dans ses annonces récentes.

En outre les annonces sur le suivi mensuel des jeunes par l'ANPE ne paraît pas « conforme » avec le CIVIS qui « bien valorisé et bien soutenu », peut être une « réponse intéressante » aux pbs soulevés récemment dans la crise des banlieues.

Alors que l'objectif des **100 000 contrats** pour la fin de l'année est en passe d'être atteint, le travail des ML est ainsi « **occulté** »

Demande campagne d'information sur le CIVIS, dont les dispositions spécifiques sont quasiment inconnues des employeurs. En outre le contrat de professionnalisation a du mal à « décoller »

Conséquence : ML ont du mal à trouver des débouchés professionnels aux titulaires CIVIS

Les directeurs structures déplorent un manque de moyens : les 2 000 conseillers attribués cadre du plan de cohésion sociale ne sont pas suffisants. Avec un total de 10 000 conseillers, « **un peu en dessous de la moyenne des 300 à 400 jeunes par conseiller par an** »

A noter

Décret n° 2005-1588 du 14/12/05, J.O. 15/12/05

Etend les prérogatives du Conseil National

A partir 01/01/06, il pourra formuler toutes recommandations sur conditions mise en œuvre par ML et PAIO du droit à l'accompagnement vers l'emploi et du CIVIS »

Lieu d'échange et mutualisation bonnes pratiques

Composition élargie et parmi les perspectives 2006 s'inscrit le renouvellement du cadre conventionnel entre ML et ANPE.

Objectif d'aboutir à une « *collaboration exemplaire entre les deux réseaux au bénéfice de l'accès à l'emploi des jeunes en CIVIS* » notamment ceux résidant en ZUS

Entretien avec le Directeur de l'ANPE

Le Monde – 01/12/05 – 1871 - 21



C'est bien, et c'est à suivre sur le terrain bien sûr..

Réception des jeunes par l'ANPE ?

Nous recevrons les demandeurs d'emploi à partir du **4° mois inscription ANPE. + Accompagnement dès 1° mois de ceux qui sont « près de l'emploi »**

A chaque demandeur d'emploi sera affecté un référent qui suivra pendant tout son parcours.

Nous avons recruté le personnel nécessaire : fin 2006 l'agence comptera plus de 27 000 employés.

Et les jeunes des quartiers en difficulté ?

Dans les ZUS il y a ≈ 136 000 jeunes sans emploi ni

formation, dont 70 000 inscrits ANPE

Pour les inscrits nous allons de suite mettre en place le suivi mensuel ; pour les autres travail avec ML

Pour les jeunes diplômés de ces quartiers qui ont du mal à trouver du travail nous allons les aider à obtenir un 1^{er} entretien et nous en recruterons un certain nb pour des ANPE des 135 ZUS où il y a des emplois vacants.

Que fait l'ANPE quand offres discriminatoires ?

Nous ne prenons pas en compte des offres discriminantes

Formations internes et manuel de conseils pratiques pour les conseillers.

Nous expérimentons CV anonymes et plates-formes de vocation (CV non transmis aux employeurs)

Informations minima sociaux

ASH – 16 & 23/12/05 – 1888 - 21



Nous avons choisi de commencer par un nouveau rapport. Encore direz-vous peut-être. Oui c'est vrai mais ce qui est intéressant c'est la tendance qui se dégage de toutes ces études. « Changer » pourrait en résumer le leitmotiv. Lisez. Et ensuite attention à ne pas confondre les années, vous disposez ci-dessous de statistiques 04 ET 05. Les chiffres de toute façon ne sont pas très bons. A suivre.

Un rapport propose créer allocation unique d'insertion gérée par les conseils généraux

Sénateurs Mercier et Raincourts : Plus de droits et plus de devoirs pour les bénéficiaires des minima sociaux d'insertion- Dans la lignée Létard / Hirsch

Système « injuste, inefficace et complexe »

« La politique sociale doit **évoluer pour se recentrer sur le besoin en insertion** de l'usager »

D'abord **transfert de la gestion API aux départements** (à condition solution durable trouvée pour financement RMI par CG)

Ensuite **fusion API longue / RMI en AUI « allocation unique d'insertion »**, conçue sur le modèle du RMI, complétée pour situations familiales API. Gérée par CG et versée par CAF.

API courte (1 ans), inchangée.

Rapprochement RMI / ASS : plus difficile du fait de plafonds de ressources différents mais doit « rester un objectif à long terme »

Etendre dispositif d'accompagnement RMI aux titulaires API et ASS (contrat d'insertion)

Coût chiffré et compensé aux CG

Propose **diversification des sanctions** à disposition du Pdt CG (actuellement n'existe que la suspension totale) et une politique de contrôle plus ambitieuse

M. de Villepin souhaite que ces propositions soient « rapidement mises en œuvre » (projet loi début 06)

Le nombre de titulaires de minima sociaux a augmenté à nouveau de 3,4 % en 2004

Au 31/12/05 : 3,4 millions d'allocataires. Avec les ayants droit, ce sont plus six millions de gens

Diminution en 2000 et 01 ; augmentation 1,6 % en 03 et hausse 3,4 % en 2004

Augmentent en 04 : RMI (8,5 %), AAH (2,5 %), API (3,3 %) et équivalent retraite (+2,07 %)

Diminuent : ASS (1,5 %), allocs vieillesse (1,8%) et veuvage (7,4 %)

Stables : allocs insertion et sup. invalidité

Pourcentage d'intéressement stable aussi.

Etudes résultats n°447 DREES- www.sante.gouv.fr

Le nombre d'allocataires RMI augmente encore en 2004 : + 2 % au 3^e trimestre et + 6,2 % en un an

Nouvelle hausse après un semestre où la tendance était à la baisse (+ 4 %)

Et ce malgré l'amélioration du marché du travail, avec légère augmentation du nb de salariés. **Mais augmentation du nb de chômeurs non indemnisés (+ 5,8 % en un an)**

De toute façon les chiffres RMI viennent toujours avec un décalage par rapport à la conjoncture

11,7 % bénéficient d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi : **intéressement** pour la plupart.

L'essentiel n°44 – 12/05 – www.cnaf.fr

ANPE et ADF s'associent pour organiser le suivi professionnel des titulaires du RMI

Accord-cadre national (06/12)

« **Offre de service de base** » de l'ANPE sans compensation financière : actions spécifiques, intégration dans emploi durable à partir CI-RMA, fonction conseil

« **Offre de service renforcé** » : diagnostic, accompagnement vers et dans l'emploi, services adaptés besoins locaux (compensation financière)



Hébergement d'urgence

Le Monde – 29/11/05 – 1869 - 21

ASH – 02-09-16-23 /12/05 – 1869 - 21



La proposition de M. de Villepin nous avait frappés mais nous apprécions particulièrement la tribune qui l'a suivie et que nous traitons en 2^e partie. Historique bref mais précieux, bien vraiment. Et aussi le sondage d'Emmaüs. Donner la parole, il n'est question que de cela : c'est bien. En dernière partie vous lirez des confirmations, si besoin est.

Dispositif toujours insuffisant et de plus en plus sollicité

Le Premier ministre demande au 115 de « proposer un hébergement stable et une durée minimale d'un mois pour les personnes qui sont sans toit et qui ont un contrat de travail et sont confrontées à une difficulté spécifique pour [s'y] rendre »

INSEE : en 2001 plus de 80 000 SDF (dont 16 000 mineurs) et 30 % occupent un emploi

Fondation Abbé Pierre : « le pb n'est pas d'avoir un hébergement stable mais un hébergement durable »

Secours Catholique : « risque de bloquer toute la chaîne », de laisser les autres sans-abri à la porte

Emmaüs : « L'hébergement d'urgence ne se prête pas à une discrimination entre les personnes qui ont un contrat de travail et les autres » ; compliquerait travail, créant « tensions »

Médecins du Monde : s'élève contre cette « discrimination négative »

Pdt Samu social : se félicite de cette initiative et espère pouvoir bénéficier des moyens nécessaires

D'autant que le 115 ne parvient à traiter que 10% des 7 000 appels quotidiens.

Insuffisance lignes tél. mais surtout capacité d'accueil pour partie engorgée par publics en « urgence chronique ».

Nb important de personnes + 55 ans et de familles

Urgence social et SDF : de l'assistance à la punition sociale

Le délit de vagabondage, hérité de l'Ancien Régime, était contraire à la liberté d'aller et de venir (Déclaration droits de l'Homme). Il s'appliquait à une conduite sociale et non à un fait portant préjudice à autrui. **Imposant le traitement judiciaire d'une réalité sociale non choisie**, et instituant une classe de pauvres dangereux.

Dépénalisé en 1992. Les SDF ont droit à « résider dans l'espace public »

Hiver 93, décès massifs (froid) dans les rues. Emotion, médias, création SAMU social en 94.

Le refus de ces morts est saisonnier (hiver) alors que la majorité des décès de SDF dans la rue sont au printemps ou à l'automne. En dehors de l'hiver le 115 c'est un peu plus de 200 places par jour, les autres étant occupées par ceux qui ont obtenu déjà une prolongation.

Existence SAMU social : sans-abri reconnus comme victimes et élaboration d'un mode opératoire (nouveau secteur du travail social)

Chaque année le nb de places augmente. **Majorité des prises en charge limitées à 1 nuit renouvelable chaque jour dans la limite des possibilités. Limite généralement fixée 7 jours** (centres II : 14 jours, avec carence plusieurs mois entre deux prises en charge)

Aujourd'hui on dénonce l'application de cette « urgence » à des situations chroniques, à « l'urgence chronicisée » (M. Emmanuelli)

La frange la plus en souffrance de la population ballottée d'une situation provisoire à une autre.

Hébergements souvent utilisés par des personnes qui ne représentent pas « le cœur de cible ».

Proposition de M. de Villepin : « **pavé dans la mare de l'urgence** (...) illustre son traitement social ». En hiver, quand cette souffrance dépasse le seuil acceptable (identification). « **Indignation saisonnière, revers d'une acceptation générale d'un traitement social inadéquat.** »

Jusqu'à-là le mode d'attribution des places est

« inadéquat et égalitaire ». Gestion de la pénurie.

Si on favorise une partie des hébergés cet « équilibre » sera brisé : dispositifs créés « pour ceux qui ne demandent plus rien »

En outre **inapplicable** : l'inscription est déclarative et aucun papier n'est exigé...

Alors cette volonté, « manière supplémentaire de punir ceux qui ont rompu le contrat social de base qui consiste à gagner sa vie ? » **Attention à ne pas sanctionner à nouveau les vagabonds oisifs...**

Article de M. Rullac, ES, auteur de « Et si les SDF n'étaient pas des exclus ? Essai ethnologique pour une définition positive ». L'Harmattan 2004

Emmaüs sonde les sans-abri sur ses centres d'accueil.

Sondage confié à BVA et réalisé par des travailleurs sociaux formés pour cet exercice (17/11 au 05/12)

88 % veulent « se fixer quelque part », le nomadisme est un choix pour 9 %

47 % sont en démarche d'insertion

78 % préfèrent aller en centre pour 1 nuit plutôt que de dormir dehors. Ceux qui préfèrent attendre un hébergement plus long sont les plus âgés et ceux qui sont à la rue depuis au moins 5 ans.

48 % préfèrent aller dans un lieu d'accueil où une personne peut les diriger et 42 % préfèrent le 115

60 % : les travailleurs sociaux sont les personnes qui les aident le plus ; 8 % : ils « ne servent à rien »

44 % ne trouvent rien à manger souvent ou de temps en temps, 30 % difficulté à accéder à leurs droits (couverture sociale), 12 % ont eu des refus de soins, pour 67 % rester propre est un pb majeur et se déplacer gratuitement pour 38 %

83 % perçoivent « attitudes de rejet » (passants...)

Emmaüs : le dispositif d'urgence entraîne les déplacements sans en donner les moyens.

77 % pensent que leur situation va s'améliorer

Le dispositif d'urgence à nouveau mis en question

Médecins du Monde : le 21/11 distribution de tentes à ceux qui vivent dans la rue. Demande table ronde assoc / pouvoirs publics « **afin d'aboutir à la création d'une circulaire rendant impossible le renvoi des personnes dans la rue** »

Demande de « **couverture logement universelle** »

Observatoire SAMU social : « chronicisation » des situations d'urgence. Entre 99 et 04 le nb des personnes hébergées au moins une fois les années précédentes s'est accru de 4 000 à 5 400.

Question de l'hypothermie : les 2/3 sont repérés au cours de la période hivernale, ces situations sont décelées toute l'année (fragilité sanitaire)

La mise en œuvre des projets de renouvellement urbain

ASH – 02 & 23 /12/05 – 1867 - 22



Lisez, cela rejoint tout à fait les constations faites dans notre précédent numéro, les interrogations sur urbain/social, dans quel ordres etc.. Et ce qui fait l'intérêt de « ce »

point de vue c'est qu'il provient en quelque sorte du « cœur » du plan de cohésion sociale et que les propos sont particulièrement forts. A suivre donc ? Nous l'espérons, et en attendant complétons l'article par une mention biblio.

Ce comité, chargé de jouer le rôle « vigie républicaine » (M. Borloo), interpelle l'Agence

« **Inquiétudes croissantes que suscite la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain** »

L'Agence doit « **infléchir ses pratiques** ». Chaque projet doit être conçu comme « **projet global de développement des quartiers** » et l'**attribution des fonds conditionnée par la prise en compte effective de l'avis des habitants.**

Projets rénovation urbaine indissociables d'une dynamique éducative. « Enrayer les mécanismes de ségrégation » : qu'un élève résidant en ZEP puisse s'il le souhaite être scolarisé en dehors de son quartier.

Route, bus, etc.. « ne peuvent être pensés indépendamment de l'emplacement établissements scolaires – et inversement »

Souhaite voir **appliquer et renforcer sanctions contre communes ne respectant pas le quota 20% de logements sociaux (SRU)**

A noter :

« **Le renouvellement urbain dans les quartiers d'habitat social** »

Regards croisés sociologues / urbanistes

S'interroge sur les méthodes de l'ANRU et, exemples locaux, sur la place accordée à l'accompagnement social et la consultation.

Octobre / décembre 2005 - Fors-Recherche sociale

01 48 24 79 00 – 11 €

Le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées relève les limites du projet de loi « ENL » (engagement national logement)

ASH – 02-16/12/05 – 1868 - 22



Voilà ; cela souligne et souligne encore les points phares du débat. Que vous commencez sans doute à connaître. Mais que faire d'autre !!

« Se réjouit » du « renforcement de l'implication de l'Etat » Mais :

Le recours aux terrains appartenant à l'Etat ne comblera pas les carences des politiques foncières

Sur renforcement rôle commission départementale de médiation : pas en place dans tous les départements, devraient être présidées par le représentant de l'Etat et **pouvoir traiter de l'ensemble des situations** (pas seulement parc social). **Le dépassement d'un délai ne devrait pas être une condition préalable de la saisine de ces commissions.**

Regrette l'absence d'engagement de l'Etat sur le barème aides à la personne. Leur revalorisation insuffisante « fait obstacle à la mixité interne au parc HLM ». (La CLCV demande réévaluation en fonction d'un indice révision

loyers plafonné à l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés.)

Déplore que l'opposabilité du droit au logement ne soit que mentionnée dans l'exposé des motifs.

Crise du logement : initiatives infos

ASH – 09 & 16 & 23 /12/05 – 1881 - 22



Les acteurs sociaux ne se découragent pas mais cette pugnacité même est un signal fort de l'ampleur de la crise. Ordonnance gouvernementale intéressante mais on parle beaucoup d'offres de relogement...

Appel commun des associations et des syndicats pour résorber la crise

Assocs, Union sociale pour l'habitat, organisation locataires + CFDT / CFTS / CGT / CGC demandent « **politique du logement à la hauteur de la crise** »

Leurs estimations : **900 000 logements manquants, + 400 000 à 600 000 insalubres**

Demandent **ministère** à part entière, renforcement de **l'efficacité APL**

Garantie production « d'une offre de logements décents », soit maintien engagements budgétaires, application loi SRU, limitation hausse des loyers, définir « **conventionnement solidaire** » parc privé

Renforcer la lutte contre l'habitat indigne et l'opposabilité du droit au logement

« Face à la crise : obligation de résultat »

11° rapport du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées

Voudrait **organisme public** présidé par ministre du Logement (assurer le droit au logement)

Demande création procédure « **d'urgence sociale** » : création ou extension hébergement

Droit de substitution : maintenir dans les lieux les locataires dont le bail est résilié jusqu'à relogement

Commission unique d'examen des candidatures prioritaires dans chaque agglomération

Construction de l'opposabilité juridique du droit au logement : **propose un processus sur 6 ans.**

Commencer par une concertation nationale

Objectif intermédiaire à un an : obligation du droit à un hébergement ou à un logement « dans des conditions dignes » pour toute personne en situation d'urgence. A étendre ensuite .

La MRIE souhaite de nouvelles régulations des politiques de solidarité : rapport annuel de la Mission Info Rhône-Alpes sur l'Exclusion

Logement : les dysfonctionnements dans l'accès au logement doivent conduire à se demander si l'espace foncier, liée à l'accès à un droit fondamental, doit continuer à être considéré comme marchandise liée à la spéculation.

Emploi : se penche sur « l'emploi public et exposé », en pleine expansion. **les emplois publics ne doivent pas être considérés seulement comme solutions palliatives** (« modèle danois » par ex.)

04 37 65 01 93 - 20 €

Résultats enquête fondant le rapport www.ash.tm.fr

« Habitat, précarité sociale et énergie »

Manifeste présenté par 8 grandes organisations : compagnons bâtisseurs, Abbé Pierre, Uniopss...

Estiment à 100 millions les aides sociales annuelles pour le règlement de factures impayées

Demandent « approche systémique du couple loyer + charges », mise en cohérence des différentes initiatives, meilleure connaissance du phénomène, affichage plus lisible des consommations, sensibilisation des ménages à l'utilisation rationnelle énergie et eau.

Refonte règles en matière de lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux

Ord n° 2005-1566 du 15/12/05, J.O. du 16/12/05

Faciliter traitement d'urgence des situations d'insalubrité : le préfet peut directement mettre en demeure propriétaire faire travaux indispensables

Définit « **insalubrité irrémédiable** » : impossibilité technique réaliser travaux nécessaires

L'arrêté d'interdiction précise la date à laquelle propriétaire ou exploitant doit avoir informé le préfet de l'offre de logement. Délai prise d'effet interdiction définitive d'habiter logement insalubre passe de **6 mois à 1 an** : « permettre d'assurer le relogement ».

Précise mesures appropriées pour mettre fin à l'insalubrité remédiable.

L'Etat peut se substituer aux copropriétaires défaillants si travaux portent sur parties communes

Simplifier procédures en cas de « péril »

Principe de suspension paiement loyers et redevances (y compris hôtels meublés) + impossibilité de résilier un bail ni prononcer expulsion si aucune offre de relogement n'a été faite. Les résidants sont considérés de bonne foi.

Le maire assure le relogement en cas de péril, le préfet en cas d'insalubrité.

Une taxe d'habitation pour les gens du voyage ?

Le Monde – 25/11 & 12/12 / 05 – 1872 – 21

ASH – 02 & 09 /12/05 – 1872 - 21



Voilà, c'est instructif, c'est à connaître.

« **Taxe sur les résidences mobiles, représentative d'une taxe d'habitation qui prendrait la forme d'une vignette** » : amendement loi finances 2006

LDH : « mesure arbitraire et injuste »

De 75 on est arrivé à **25 € / m²**

Mais caravanes pas considérées comme habitation : n'ouvrent pas de droits (APL, FSL, PTZ etc..)

Un Collectif national s'est organisé et 3 000 personnes ont manifesté à Paris (05/12)

Le 07/12 on annonce un accord selon lequel les gens du voyage pourraient bénéficier des APL.

7000 places (aires d'accueil) contre 30 000 prévues

M. Hérisson, Pdt Commission nationale consultative gens voyage, a assuré (à représentants associatifs) qu'elle serait installée début janvier



« Il faut enseigner la maladie alcoolique »

Le Monde – 25/11/05 – 1859 – 23

ASH – 02/12/05 – 1859 - 23



Eh bien franchement il nous plaît cet article. Nous semble dire des vérités premières que l'on ne dit jamais. Et mettre le point sur une des faiblesses de la prévention. Voilà c'est dit. C'est à suivre.

Rapport remis le 24/11 au ministre de la santé

Entretien avec M. Chabalier, auteur du rapport

« L'alcoolisation est, culturellement, totalement admise dans ce pays de vignes. (...) L'alcool accompagne tous les rites sociaux »

Pourtant l'alcoolisme est un **pb de santé publique** : à l'origine d'un tiers incarcérations pour crime, 50 % violences conjugales, un tiers des handicaps

Il faut mener une véritable évaluation des conséquences financières et sociales.

« **Le phénomène numéro un de l'alcoolisme c'est le déni** » On s'occupe des maladies qui sont souvent les conséquences de l'alcoolisation, sans traiter ce phénomène.

« Le plus étonnant c'est la **non-connaissance par le corps médical** de l'alcoolisme. (...) On n'a pas donné aux médecins cette idée fondamentale que l'alcoolisme est une maladie »

Suivi médical femme enceinte, on pose toujours la question du tabac mais rarement celle de l'alcool.

Pourtant on peut prendre en main la dérive avant la catastrophe, mais il faut la reconnaître.

Que signifie « dénormaliser » l'alcool ?

« Lutter contre habitudes et images qui font que boire est considéré comme normal » Comme avec le tabac où on commence à avoir des résultats.

« **Chaque fumeur sait combien de cigarettes il consomme par jour. Par contre, qui sait combien de verres il a bu, après une soirée ?** »

« Il est honteux que des alcooliers sponsorisent des fêtes étudiantes »

Propositions :

Faire de cette lutte une « grande cause nationale », inscrire sur toutes bouteilles et canettes de manière lisible « la consommation d'alcool est dangereuse pour la santé », interdire vente d'alcool dans stations-service, « exiger » des commerçants la signalétique d'interdiction

de vente aux mineurs, et supprimer l'alcool des cantines d'entreprise.

Mise en place de centre d'accueil, info, urgence, orientation permettant « l'accès au réseau de soins et d'entraide au coin de la rue »

Alors que les chiffres du sida augmentent...

ASH – 02/12/05 – 1864 - 23



C'est triste et c'est tout. Voilà. Des liens possibles pour ceux qui travaillent plus particulièrement avec cette problématique.

Le Ministre de la Santé déplore que la maladie continue de progresser. **Plus de 100 000 personnes vivent avec le virus. Et dans les cas nouveaux recensés en 2004 12 % concernent des 15/24 ans.**

Il entend doubler la fréquence des campagnes de sensibilisation et souligne le rôle majeur des assoc

Vision d'ensemble des données sur l'infection, bulletin n°46-47/2005 sur www.invs.sante.fr

Le Conseil national du sida fustige la politique de prévention du gouvernement

Même si progrès dans quelques domaines (transfusion, transmission mère enfant, voie intraveineuse toxicos)

Mais « **l'engagement de l'Etat en faveur de la prévention de l'infection est insuffisant (...) les réponses apportées apparaissent faibles au regard des enjeux** »

Pointe du doigt l'EN, qui pourrait informer, le ministère de l'intérieur pour sa politique « qui éloigne [prostitués, toxicos, migrants] des assoc et augmentent leurs risques d'exposition » et la justice pour le manque de prévention en prison.

Invite l'Etat à faire de la réduction transmission VIH « **un objectif de santé publique** », à des campagnes de prévention « plus réalistes », et à une coordination interministérielle efficace. Enfin il doit **sécuriser l'environnement assoc** (conventions...)

www.cns.sante.fr

80 assoc réclament mission interministérielle de lutte contre le sida

Précarisation des malades, discriminations, banalisation de l'épidémie et les moyens n'augmentent pas (assoc, prévention)

Réclament cette mission avant la fin de l'année

Santé mentale

ASH – 16&23&30 /12/05 – 1898 - 23

Le Monde – 13/12/05 – 1898 – 23



Grimace parce qu'autant de circulaires, et de souhaits dénote la réalité du problème... et puis aussi parce que nous avons des doutes quant à l'opérationnalité de ces

préconisations... en tout cas à court terme et que la souffrance est présente, tout de suite. A suivre.

Souffrances ou troubles psychiques, rôle et place du travailleur social – Plaquette DGAS

« **Le travail social demeure un vecteur essentiel de prise en charge de la souffrance psychosociale** » ; doit être mieux reconnu à ce titre

www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/sante_mentale/travailleur_social.pdf.

Parcours de soins coordonné : pas d'accès direct au psychiatre sauf pur les moins de 26 ans

Cet avenant (n°10) doit paraître au J.O. (après accord ministère) pour entrer en vigueur.

L'administration souhaite améliorer le repérage et la prise en charge de la souffrance psychique chez les jeunes

Constat qu'il « **existe peu de collaborations structurées ou formalisées entre le champ éducatif et le champ sanitaire** »

Il s'agit donc d'améliorer partenariat entre équipes éducatives et de santé mentale– Objet circulaire (conforme plan santé mentale 05-08)

Renforcer collaborations entre équipes de soins et personnels santé EN : préconise l'organisation d'un dispositif de veille interne aux établissements scolaires. Possibilité d'évaluation et d'orientation.

Le dispositif doit intégrer le soutien du secteur de psychiatrie : personnes référentes (liaison + disponibilité si urgence en milieu scolaire)

Doit reposer sur recherche **réponses de proximité** et s'articuler avec les schémas régionaux de l'organisation sanitaire

Est prévu une formation de formateurs au repérage précoce des troubles (médecins EN)

Personnes en situation d'exclusion : les équipes mobiles spécialisées appelées à se développer

Circulaire ministères santé et cohésion sociale
L'évaluation des besoins se heurte à l'absence de demande de soins par ce public. Ces équipes mobiles doivent répondre **professionnels de 1° ligne** (acteurs sanitaires et sociaux) qui ressentent les troubles psychiques des usagers suivis.

Chargées d'aller au-devant du public, faciliter prévention, orientation, accès aux soins.

Permanences dans des lieux sociaux repérés : **CHRS**, ou présence dans la rue : **SAMU**

Doivent disposer de **compétences diversifiées** : médecin, infirmier, psychologue, secrétaire

Fonction d'interface dans un réseau formalisé de partenaires, régi par des conventions.

Financement assurance maladie : 10,75 millions pour 05/08. Nécessité de co-financements Etat / collectivité territoriales

Pouvoirs publics invités à mieux loger les personnes en souffrance psychique

11° rapport du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées

Pas suffisamment d'outils adaptés pour des personnes n'entrant pas dans des critères définis.

Méconnaissance réciproque des acteurs du logement et de la santé mentale

Préconise la « **mise en partenariat des acteurs** »,

l'intégration de l'offre aux handicapés psychiques dans les politiques de l'habitat et les prise en compte des difficultés psychiques dans l'accès ou le maintien dans le logement.

Autoriser la création de maisons-relais dédiées à ce public et créer de petites unités médico-sociales pour les personnes sortant de la rue

Demande une « **conférence territoriale annuelle de l'insertion des malades mentaux** »

« Le travail des CMPP est trop ignoré »

ASH – 09/12/05 – 1892 - 23



S'enchaîne bien avec le dossier précédent. Bien sûr vous connaissez ces structures, vous y orientez du public. Néanmoins il ne nous a pas paru mauvais de traiter cet aperçu global de ce dispositif.

Etat des lieux par le Directeur de leur Fédération

En 12/03 s'est créée une Fédération regroupant 80% CMPP : mieux faire connaître le travail effectué.

CMPP : établissements médico-sociaux à but non lucratif. Accueil enfants / ados mêlant pbs psychiques, difficultés affectives, échecs dans les apprentissages. **1° centre créé en 1945.**

Les CMPP sont **diversifiés** : enfants agréés pour nourrissons, d'autres à partir de 6 ans, etc..

Equipe toujours pluridisciplinaire : psychiatres, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, enseignants spécialisés, AS (lien avec l'extérieur)

Enfant considéré dans sa globalité

306 + ≈ 100 antennes : 190 000 prises en charge par an. A peu près autant que les CMP qui relèvent du secteur public (même type de pathologie)

Listes d'attente 6 à 18 mois : 15 000 enfants en attente 1° consultation et 15 000 attente traitement. Emploient 4 500 ETP : il manque 600 postes.

« **Les pouvoirs publics ignorent trop souvent** » la richesse du travail réalisé.

Coût moyen des traitements : 1 000 € par enfant et par an. Le prix de revient des 306 CMPP équivaut à un gros hôpital. « **Hors de proportion avec le service rendu.** »

L'EN a tendance à ne pas remplacer les enseignants qui partent à la retraite alors qu'elle oriente enfants. « **Or la double culture, médicale et pédagogique des centres (...) est une originalité et une richesse à laquelle nous tenons** »



Réforme des ZEP : réactions + autres infos

ASH – 16 & 23 /12/05 – 1886 - 24

Le Monde – 14 & 21 /12/05 – 1886 – 24



C'est à suivre bien sûr mais il y a un changement d'angle. En soi c'est certainement une bonne chose. Nous avons ajouté un tas de petites informations, dont beaucoup concrètes. Repères dans le labyrinthe des dispositifs et de leurs bilans.

Réforme des ZEP

Les ZEP disparaîtront : classement par établissements, répartis en trois niveaux

« Les niveaux de difficulté ne sont pas tous égaux à l'intérieur des actuelles ZEP » **Plutôt que de s'attacher à la notion de zone, s'intéresser aux élèves scolarisés dans des établissements précis.**

Education prioritaire 1 (EP1) : les 200 à 250 collèges concentrant le maximum de difficultés. S'appelleront « **ambition réussite** » et constitueront avec les écoles de leur secteur un « **réseau de réussite** » (faciliter transition CM2 /collège). Soumis à évaluation régulière résultats.

Ce niveau bénéficiera de moyens spécifiques : dès la rentrée 06, **1 000 enseignants expérimentés + 3 000 assistants pédagogiques** pour aide aux devoirs et soutien scolaire ; tous ces établissements auront **1 infirmière scolaire** ; les **dispositifs-relais** leur seront affectés en priorité ; à partir du CE2, 4 soirs hebdo **études accompagnées obligatoires.**

Dans ces collèges, objectif de **supprimer tout redoublement** (individualisation parcours) ; **enseignement découverte professionnelle** avancé à la 4° (au lieu de la 3°).

Les meilleurs élèves de ces collèges plus soumis carte scolaire : **pourront choisir leur lycée**

Education prioritaire 2 (EP2) : établissements ZUS moins sensibles. Continueront de fonctionner avec moyens actuels.

Education prioritaire 3 (EP3) : établissements appelés à sortir du dispositif ZEP dans les 3 ans

Réforme mise en place à **budget constant** par redéploiement (budget 2006). Nomination d'un **délégué interministériel** enseignement prioritaire.

100 000 étudiants grandes écoles et universités

accompagneront 100 000 élèves éducation prioritaire.

Formation enseignants à difficulté scolaire

Une **école ouverte** pendant les vacances dans chaque quartier éducation prioritaire.

SNUAS : déplore que le service social scolaire soit ignoré et exige 200 postes dans les collèges « ambition réussite »

Observatoire zones prioritaires : d'accord pour actions individualisées mais nécessité « d'action globale en direction des territoires »

La formation des maîtres doit leur permettre « d'acquérir conviction de l'éducabilité de tous (...) compétence permettant de maintenir les exigences »

Les avantages financiers ne suffisent pas à créer des vocations, « une projet local cohérent » pourrait être un facteur d'attrait.

Contrats éducatif locaux

Bilan contrasté du dispositif dispo sur www.education.gouv.fr

Les dispositifs-relais

322 classes et ateliers en 03-04 ont accueilli 5 300 élèves déscolarisés

80 % sont des garçons, 41 % d'entre eux font l'objet d'une mesure éducative

6 mois après la sortie, 62 % sont retournés au collège, 10 % autre orientation et 2 % sans solution

Note d'évaluation n° 05.13 – nov. 05 -

Dispo sur www.education.gouv.fr/stateval

Violences scolaires

Suite agression d'Etampes (19/12), M. de Robien veut réfléchir à des « **permanences au sein des établissements scolaires**, permettant aux enseignants de faire part à la police et à la justice de toute difficulté »

FSU : « au mieux fausse bonne solution, au pire effet d'annonce ». Préconise « présence éducative renforcée »



Ces « brèves » sont brèves que voulez-vous ? Nous les relisons et cela nous frappe. Faciles à parcourir, avec des liens Internet, paraissent adaptées à un début d'année ; instructives mais digestes en quelque sorte.

Et beaucoup d'international, bien sûr, vous savez combien nous en sommes friands. Vous pouvez y aller tranquilles.

Le Monde – 1860 - 32

62 millions d'Européens auraient goûté au cannabis, soit 20 % de la population totale

Rapport 2005 Observatoire européen drogues et toxicomanies : 3 millions de personnes (surtout hommes jeunes) en consommeraient tous les jours. Chiffres particulièrement élevés en France, UK, Espagne et République tchèque. Les plus bas en Grèce, Suède, Pologne et Portugal.

Amphétamines, ecstasy et cocaïne continuent d'augmenter (ecstasy première après cannabis) et cocaïne en forte hausse. Héroïne stabilisée.

« Les services de traitement et certaines formes de service de prévention ont connu un essor considérable »

La maison d'arrêt de la Santé va fermer en urgence 2 de ses blocs : 40 détenus à transférer

Dalles qui tombent des plafonds, rats... Vétusté

Rénovation d'ensemble à intervenir en 2008.

Entre 2000 et 2005, crédits rénovation prisons ont diminué de 25 %. Aujourd'hui réhabilitations trop tardives coûtent plus cher que constructions neuves.

Celle de Fleury-Mérogis (amorcée), doit durer 12 ans pour 380 millions et celle des Baumettes 185 millions pour 7 ans (début en 06)

ASH du 2 décembre – 1891 - 32

Modalités d'accès au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants précisées

Arrêté du 16/11/05, J.O. du 25/11/05

Peuvent notamment s'y présenter les titulaires du bac ou de l'un des titres admis réglementairement en dispense ou d'un diplôme de travail social au moins de niveau IV (Etat) - Ouvert à la VAE

Infos Justice

Recrutement SPIP : 300 nouveaux agents et 100 contractuels vont être affectés au suivi socio-éducatif des condamnés (plan voté en urgence)

Le rapport Warsmann chiffrait les besoins à 3 000.

CEF : 16 actuellement, 14 nouveaux prévus en 06 et 16 en 07, pour un effectif total de 498 places.

Montant de la réduction tarifaire téléphonique pour les plus démunis inchangés en 2005

Arrêté du 17/11/05, J.O. du 26/11/05

Titulaires RMI, ASS AAH peuvent demander une réduction à leur opérateur

ASH du 9 décembre – 1878 - 32

Complémentaire Santé

Fin 10/05 : plus 320 000 personnes ont l'attestation pour bénéficier aide à acquisition complémentaire santé (Pas + 15 % plafond ressources CMU)

« Montée en charge » loin d'être terminée

Mesures socio-judiciaires : Fédération Citoyens et justice a engagé une démarche d'évaluation.

Démarche collective associant pouvoirs publics
Portent sur contrôle judiciaire socio-éducatif ; enquête sociale rapide ; enquête de personnalité ; médiation pénale ; réparation pénale des mineurs.
Premiers résultats: environ 30 % du total dispos sur Ensemble des rapports publiés d'ici à mars 2006
Pour uniformiser pratiques et instituer un schéma directeur national et aboutir à un cahier des charges avec le ministère + un guide d'évaluation

Evolution des métiers

Commissariat du plan : « les métiers en 2015 : l'impact du départ des générations du baby-boom »

Le taux de remplacement des professionnels de l'action sociale devrait être de 2,5 % d'ici à 2015

1^o synthèses et informations n° 50.1 – 12/05

www.plan.gouv.fr

Le traitement des consommateurs de cocaïne et de cannabis est insuffisant en Europe

Rapport annuel Observatoire européen drogues et toxicomanie (OEDT)

Plutôt encourageant pour les opiacés (héroïne, morphine), (grandes disparités ouest / est). Pour cocaïne et cannabis traitements peu développés.

« **Les besoins des usagers problématiques de cannabis demeurent mal compris** »

www.emcdda.eu.int

Renseignements téléphoniques sur l'Europe

00 800 6 7 8 9 10 11 – gratuit de 9 h à 18 h 30 pour répondre aux questions que se posent les citoyens

<http://europa.eu.int/europedirect/>

ASH du 16 décembre – 1889 - 32

Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales

Notion difficile à définir et plus encore à mesurer.

L'Insee s'engage dans des éclairages larges (Brésil, Russie...), une approche multidimensionnelle.

Commander sur www.insee.fr - 14,80 €

Formations sanitaires et sociales : « Etude des conséquences financières de l'acte II de la décentralisation » - Ernst & Young

L'année 2004 est la référence pour le financement de ce transfert aux régions : 655 millions dépensés alors que les régions pourraient payer entre 708 et 766 millions (augmentation des étudiants)

www.arf.asso.org

A noter qu'en ce qui concerne les bourses en travail social, 2004 seul est la référence au lieu de la moyenne 02/03/04. C'est plus avantageux.

Une ordonnance vise à simplifier les modalités d'attribution de l'aide juridictionnelle aux mineurs délinquants

Ord. n°2005-1526, du 08/12/05, J.O. du 09/12/05

Si demande concerne assistance d'un mineur en application ordonnance 45 et que se manifeste de la part des personnes vivant habituellement au foyer un défaut d'intérêt à l'égard de ce mineur, les ressources ne seront pas prises en compte pour l'appréciation du droit

à l'aide.

La situation des Roms en France : une « égalité trahie »

Centre européen défense des droits des Roms ONG)
« Des centaines de milliers, citoyens français, sont privés du droit le plus élémentaire à l'égalité de traitement »

Aussi mauvais en France qu'en Roumanie, estime le rapport « Hors d'ici ! »

www.erc.org

ASH du 23 décembre – 1901 - 32

Mobilisation pour obtenir l'exclusion services sociaux et santé de la directive « services »

Lettre envoyée au eurodéputés français demandant cette exclusion « explicite » - www.ssig-fr.org/

Document Uniopss pour promouvoir spécificités Services sociaux d'intérêt général (SSIG) : mise en oeuvre des droits sociaux fondamentaux modalités d'action requérant cadre et régulation publics et but non lucratif

Loi financement sécurité sociale validée pour l'essentiel par le Conseil constitutionnel

Réserve sur l'art. 89 qui subordonne le versement de **prestations familiales** à la condition que l'enfant soit né en France ou entré dans le respect du regroupement familial. **Le Conseil a précisé que les prestations concernaient aussi les enfants entrés illégalement mais régularisés par la suite.**

Est retenue la participation forfaitaire de 18 e pour tout acte ≥ 91 € (en dehors imagerie)

La France sommée de modifier sa législation sur l'accès aux professions du secteur social et médico-social

Violation de la législation européenne – dernière étape avant la saisine de la Cour de justice

Reproche d'avoir agréé conventions collectives contenant une condition de nationalité en matière de diplôme sans avoir transposé directives européennes pour les diplômes couverts par ces conventions

M. Clément veut favoriser le parrainage de jeunes confiés à la PJJ

Chefs d'entreprises, artisans, professions libérales y sont invités : « Offrez 6 heures de votre temps »

13/21 mais aussi jeunes majeurs proposés par PJJ (projet personnel) et accord formalisé par protocole

Entretiens réguliers, aide accès à l'emploi, découverte entreprise, simulation entretien d'embauche et « ouvrir leur carnet d'adresses »

www.parrainage.justice.gouv.fr